

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion de Bureau du 30 Octobre 2009***  
***Date de la Convocation : 19 Octobre 2009***

L'An Deux Mille Neuf le 30 Octobre à 10 H 30, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement du TRASPY à THURY-HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Alain LIARD, Madame Janine KUC.

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 13 OCTOBRE 2009**

A l'unanimité des Membres présents le Compte-rendu est adopté.

**EXONERATION DE LA TAXE DES ORDURES MENAGERES**

Le Président donne lecture du courrier émanant des Services de la Préfecture, signalant à notre Collectivité que le Bureau n'a pas compétence pour délibérer pour l'exonération de la Taxe des Déchets Ménagers.

De ce fait, après avoir pris connaissance de cette lettre, les Membres du Bureau à l'unanimité décident de retirer cette délibération en date du 13 Octobre 2009.

Il est demandé aux Services Administratifs de la Communauté d'envoyer un courrier aux entreprises qui ont demandé cette exonération afin qu'elle fasse une demande dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année, ce qui donnera au Conseil Communautaire le temps de statuer sur cette décision.

## **GESTION DU CENTRE AQUATIQUE ET DU CENTRE D'HEBERGEMENT**

Le Président fait un historique sur l'organisation du Centre Aquatique depuis sa prise en régie en 2003 et souligne que depuis deux années la gestion a été confiée à la Société PROGESTAUD avec un Directeur présent sur le site, Monsieur Séverin LEMPERIERE.

Il est proposé :

- 1) Que cette gestion auprès d'une Société privée ne soit pas renouvelée ;
- 2) de recruter à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 une personne sous contrat à durée déterminée chargée d'assurer dans un premier temps le management et l'encadrement de l'équipe du Centre Aquatique et en second temps de gérer le Centre d'Hébergement.

Il est demandé aux Membres du Bureau leur avis sur ces propositions :

**Monsieur Sylvain MOREL** : il est indispensable d'instituer un intéressement financier.

**Monsieur PITEL** : il faut aller en deux temps, la gestion du Centre Aquatique et si cela se passe bien en second lieu le Centre d'Hébergement.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : il est important de laisser la personne prendre ces marques à la gestion du Centre Aquatique et après s'organiser pour le Traspy.

**Monsieur COLLIN** : pourquoi Catégorie A ?

**Monsieur SUARD** : ne faites pas la même erreur qu'avec PROGESTAUD, lorsque Séverin était absent, il n'y avait pas de remplaçant, il faut nommer un adjoint.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : il faut du personnel polyvalent, cette possibilité de nommer un adjoint peut être faite en interne.

**Monsieur LECLERC** : il y a besoin d'une gestion même au niveau technique notamment pour appréhender les problèmes de consommation et d'énergie.

**Madame KUC** : attention, il n'y a pas que dans notre piscine qu'il y a des problèmes avec les Maîtres Nageurs.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : nous avons une bonne équipe, il y avait besoin de remettre un peu d'ordre, la gestion PROGESTAUD n'a pas été toute négative. Il faut instituer une prime d'intéressement pour motiver les agents.

**Monsieur CHANDELIER** : il faut de l'autorité, mais il faut signaler que par rapport à nos voisins nous n'avons pas à rougir de nos chiffres.

**Monsieur PITEL** : c'est un poste difficile, il peut être aidé par des membres de l'équipe en place, Philippe, Emilie.

**Monsieur COLLIN** : attention dans l'offre d'emploi ne pas mettre la filière sportive.

**Monsieur LIARD** : souligne que dans sa Commune, il a recruté une personne sous la forme d'un contrat sans création de poste et propose aux Membres du Bureau cette possibilité pour le recrutement du Directeur.

**Monsieur CHANDELIER** : c'est une bonne proposition.

De ce fait, les Membres du Bureau à l'unanimité décident :

De recruter un Directeur sous Contrat à Durée Déterminée pour prendre en charge dans un premier temps le Centre Aquatique à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010.

Le Président est autorisé à signer les pièces nécessaires à ce recrutement.

### **TRAVAUX CENTRE AQUATIQUE**

Monsieur VANRYCKEGHEM fait le point du dossier lié aux problèmes de résine dans les bassins et aux dommages occasionnés sur la vis d'amener des copeaux de la chaudière bois par une barre de fer présente dans la livraison de Biocombustibles.

### **AU SUJET DU LITIGE AVEC L'ENTREPRISE DUBOURG**

Le service juridique de l'assurance de la Communauté de Communes, par courrier en date du 30 Octobre 2009 a mis en demeure l'assurance de l'Entreprise DUBOURG de transmettre dans les 15 jours leur position concernant la prise en charge des désordres causés par cette Entreprise.

En cas d'absence de réponse le dossier sera remis à un avocat pour engager une procédure.

Le coût de réparation est fixé à 425 000 Euros.

Au vue de la position de l'assurance et du Département dans le cadre du contrat de territoire, il y aura lieu de définir avec la Commission Finances et la Commission Tourisme Equipements Sportifs un programme de travaux.

### **CHAUDIÈRE BOIS**

Depuis un mois la chaudière bois n'est plus en fonctionnement du fait de la vis à bois d'amener des copeaux qui a été endommagée par une tige de fer.

Biocombustibles a reconnu ses torts et une déclaration a été faite auprès de l'assurance de la Communauté.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : regrette encore une fois de plus les problèmes récurrents avec les Entreprises qui sont toujours prêtent à installer du neuf et dès qu'il s'agit de faire des réparations envoient des sous-traitants incompétents et les assureurs qui malgré les sommes importantes que l'on donne n'aident pas les Collectivités.

**Monsieur CHANDELIER** : propose que dès que les litiges liés à la piscine vont être réglés qu'une consultation soit lancée auprès de différentes assurances.

**Monsieur PITEL** : il faudra définir nos besoins et établir un cahier des charges.

**Monsieur CHANDELIER** : il y a des Cabinets d'Experts qui peuvent nous aider dans cette mission.

**Monsieur PITEL** : propose de s'appuyer sur le petit groupe Finances.

**Monsieur CHANDELIER** : fait le point sur le programme de visite de Monsieur BEAUVAIS, Président de Région et diffuse aux Membres du Bureau, un exemplaire de la note qui lui sera remise.

## **AMENAGEMENT DE LA ZONE DE BEAUVOIR**

Il est fait le point du dossier d'aménagement de la Zone de Beauvoir et il est décidé d'élaborer un Groupe de Travail composé de :

- Deux Vice-Présidents : Monsieur Roger TENCE – Monsieur Joseph PITEL ;
- Monsieur Guy BIZET ;
- Monsieur Jean-Claude LECLERC ;
- Madame Janine KUC ;
- Monsieur VALENTIN.

## **DOSSIER ADGENE**

Monsieur TENCE fait le point du dossier et souligne les difficultés avec le SGAR pour l'obtention de la subvention FEDER.

La venue de Monsieur BEAUVAIS va permettre de lui soumettre cette attente d'aide à hauteur de 160 000 Euros.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un Conseil Communautaire prévu le 25 Novembre 2009 à 20 H 00.

*L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

  
Paul CHANDELIER

